

Traid-Union plus que jamais à vos côtés !



En cette période si particulière, tous les représentants Traid-Union, délégués syndicaux, élus des différents CSE, représentants de proximité restent disponibles, pour vous, à vos côtés.

N'hésitez pas à les contacter pour des questions de tous ordres comme par exemple la mise en œuvre du télétravail, la mise en activité partielle, la gestion des congés et des RTT ou pour les quelques-uns qui sont encore sur sites Sopra Steria et clients, le respect des règles de sécurité liées à la crise sanitaire.

Retrouvez la liste de vos représentants Traid-Union [ici](#).
Vous pouvez aussi nous écrire à contact@traid-union.org.

Des échanges multipliés avec la direction !

Afin de gérer au mieux toutes les problématiques que posent la crise actuelle, qu'elles soient sanitaires, organisationnelles, économiques ou financières la direction joue le jeu et multiplie les échanges avec les représentants du personnel ce qui nous permet de traiter au mieux et aux meilleurs niveaux chaque situation.

Au plus près de vous, des échanges ont lieu chaque semaine entre les représentants de proximité et le management local.

Au niveau du groupe, Pierre Pasquier anime toutes les semaines un point de situation avec les secrétaires des CSE et les représentants des organisations syndicales.

Rappel des mesures phare et des engagements de la direction !

- « Evidemment, le télétravail devient la règle et le travail sur site l'exception, sur demande expresse de la hiérarchie. Les représentants du personnel en sont informés.
- « Il ne peut pas y avoir de mesure de productivité spécifique au télétravail.
- « On ne peut pas vous imposer de prendre des congés payés. La limite du 31 mai pour solder ses congés est repoussée à une date non précisée.
- « En revanche, on peut vous imposer des RRT H, dès lors que le délai de prévenance de 7 jours est respecté.
- « L'entreprise met en œuvre des mesures d'activité partielle, dans les conditions prévues par la loi et **garantit 100 % du salaire net**. Environ 1500 personnes pourraient être concernées.
- « Le versement de l'intéressement de 800 € est maintenu.
- « Le versement des dividendes aux actionnaires est supprimé.

Bon courage à toutes et tous dans cette période difficile !